

Le déplacement et le climat, enjeux de taille en Ariège

Le syndicat mixte du SCoT (schéma de cohérence territoriale) de la vallée de l'Ariège a organisé hier un séminaire public de concertation aux forges de Pyrène, devant une vingtaine de personnes.

L'objectif : définir les stratégies territoriales relatives au plan déplacement et au plan climat. Le premier vise à organiser la mobilité des secteurs urbains et ruraux de l'Ariège, véritable enjeu dans le département. Il s'articule autour de plusieurs axes : le développement des transports en commun autour du train et du bus, l'accompagnement de l'émergence de nouvelles mobilités, comme le vélo, l'autopartage ou encore le covoiturage, favoriser la pratique de modes actifs (vélos ou piétons) et revenir à un urba-



Les membres du SCoT ont donné une réunion de concertation hier pour définir le plan d'actions déplacement et climat-air-énergie. / Photo DDM, M.B.

nisme de proximité. Sur le territoire du SCoT de la vallée de l'Ariège, près de 70 communes sur 97 ont moins de 500 habitants : « le déplacement est un enjeu social pour ces gens retirés. Il faut créer un réseau revu et corrigé mais aussi étendu sur tout le territoire », détaille Numen Munoz, président de la commission mobilité.

Le développement des énergies renouvelables

Ces stratégies du plan mobilité ont également pour vocation de réduire l'émission de gaz à effet de serre, et à s'inscrire dans le plan climat. Ce dernier vise à inscrire les différents enjeux du climat dans les aménagements et les futures orientations politiques. À ce stade, ce premier plan se focalise sur

deux grands axes majeurs : l'économie d'énergie avec une réduction de 50 % des consommations (essentiellement par le transport), et le développement des énergies renouvelables pour 2050. Ce plan climat s'inscrit dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique de 2015, qui impose aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants de se doter d'un plan d'action sur le climat, l'air et l'énergie pour le 31 décembre 2018.

Après avoir élaboré ces stratégies, le SCoT démarre dès aujourd'hui une réflexion sur le plan d'action concret. Les conclusions seront présentées en octobre 2018 pour pouvoir approuver ces deux plans en mars 2019.

M.B.